

Demande d'information n° 2022-01

Questions et réponses

Question 1 : Nous avons passé en revue votre demande d'information. Après avoir examiné le point 3, « Exigences et soumission du programme écrit » (page 5 de 5), notre entreprise a déterminé ne pas être en mesure d'offrir gratuitement des services de consultation professionnels de décoration intérieure. Cette décision a particulièrement été motivée par le point e). Il serait plus habituel de publier une demande de propositions décrivant les services requis en vue d'obtenir des propositions de frais. Il est d'ailleurs courant de demander aux soumissionnaires d'inclure les détails des points a) à c) dans leurs soumissions.

Ce projet nous intéresse vivement et nous aimerions y collaborer avec le CCN. Toutefois, à moins que le document ne soit modifié pour supprimer le point e), nous ne serons pas en mesure de répondre à votre demande d'information.

Réponse 1 : À l'heure actuelle, le document consiste en une demande d'information. Nous avons modifié ce document pour supprimer les dessins conceptuels ainsi que le point e) de la page 5. Nous invitons tous les fournisseurs intéressés à soumettre un programme écrit.